



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 16 novembre 2021

Rémunération

STATUT SOCIAL DES CONTRACTUELS : AMÉLIORONS LES DROITS DE TOUS LES CHEMINOTS !

Suite à la réforme de 2018, les nouveaux embauchés depuis le 1^{er} janvier 2020 ne bénéficient plus des droits liés au Statut. Au-delà de la protection sociale, le principal recul concerne la grille de rémunération et le droit à la carrière.

Une table ronde aura lieu le 22 novembre 2021 sur la rémunération de ces contractuels.

Cette négociation concerne TOUS les cheminots, car la direction veut étendre par la suite l'application des nouvelles règles à tous les contractuels et même aux statutaires. La CGT formulera des propositions précises pour l'égalité entre les cheminots.

Mais nous tirons déjà le signal d'alarme sur le projet transmis aux Organisations Syndicales par la direction !

Quel est le nouveau système proposé ?

Conformément à la CCN ferroviaire, les cheminots se verraient attribuer non plus une qualification, mais une classe :

	Execution			Maîtrise		Encadrement			
Qualification	A	B	C	D	E	F	G	H	CS
Classe	1	2	3	4	5	6	7	8	9

Pour chacune de ces classes, la direction propose une Rémunération Annuelle Garantie (RAG) à l'embauche.

Ces montants se situent en dessous de ce qui se pratique actuellement à la SNCF !

Ensuite, l'agent gagnerait une augmentation de 1,5 % tous les 3 ans, liée à sa progression professionnelle (ce qui remplace en quelque sorte la progression en Position de Rémunération), mais celle-ci se bloquerait après 24 ans dans l'entreprise.

L'agent bénéficierait également d'une majoration d'ancienneté (équivalent des échelons du Statut), mais qui serait limitée à 24 ans elle aussi et ne donnerait que 14,4 % d'augmentation maximale (contre 23,6 % au Statut).

Pour comparer les propositions de la direction avec la situation actuelle, prenons l'exemple d'un cheminot « opérateur de maintenance » du Matériel, code prime 33, avec une indemnité de résidence 3 (0 €), sans aucune majoration de son traitement, ni aucun EVS, mais en intégrant la PFA, la GAEX et la GVAC :

À l'embauche (Qualif B PR4 / Classe 2) :

Au Statut, son salaire brut serait : 19 980,2€ par an.

Dans la grille de la direction, son salaire brut serait : 19 600 € par an.

-380€/an

En fin de carrière (Qualif C PR13 / Classe 3) :

Au Statut, son salaire brut serait : 29 465,39€ par an, sans pénibilité.

Dans la grille de la direction, son salaire brut serait : 27 321€ par an.

-2 144€/an

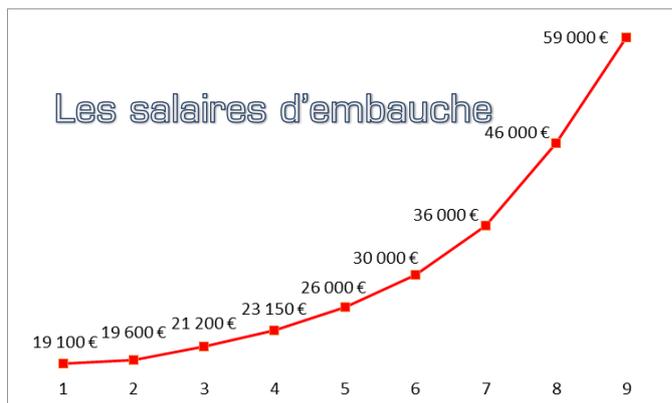
Les différences avec les rémunérations statutaires sont de plus en plus importantes au fil des classes, sauf pour les cadres supérieurs (classes 8 et 9).



Des règles très inégalitaires !

Pourquoi un passage de la classe 2 à la classe 3 conduit à une hausse de salaire de 600 € par an, alors qu'un passage de la classe 8 à la classe 9 conduit à une hausse de salaire de 13 000 € ?!

Pourquoi un seuil de progression professionnelle de la classe 1 conduit à une hausse de salaire de 287 € par an alors qu'un seuil de la classe 9 conduit à une hausse de salaire de 885 € par an ?



Pourquoi un agent ayant un BAC+5 n'a pas la garantie d'être embauché sur une classe du collège Cadre ? Et s'il est embauché sur une classe exécution, qu'est-ce qui garantit à ceux qui n'ont pas les mêmes diplômes qu'ils ne seront pas péjorés dans leur déroulement de carrière ?

Dans la proposition de la direction, les petits salaires progressent peu alors que les gros progressent beaucoup. Ce n'est pas juste !

Si certains affirment que ces propositions sont « mieux que rien », la CGT considère au contraire qu'il s'agit d'une injustice parce que nous ne partons pas de « rien ». Aujourd'hui, les règles qui prévalent sont celles du Statut. Il n'est pas juste que les contractuels nouveaux embauchés ne bénéficient pas de règles au moins équivalentes. À travail égal, salaire égal !

**Le 22 novembre, la CGT exigera
l'égalité entre Statutaires et Contractuels.
Elle fera des propositions dans ce sens.**

**Cheminotes et cheminots contractuel-le-s, organisez-vous
avec la CGT pour obtenir satisfaction sur cette revendication
d'égalité !**

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :

J'ADHÈRE À LA CGT
 **FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS**
253, Rue de Paris - Case 546
93 515 MONTREUIL Cedex
Tél : 01.55.82.84.40
orga@cheminotcgt.fr
www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHESION

**RENFORCE-TOI !
REJOINS LA CGT DES CHEMINOTS**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :